

Court Métrange

FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE
ÉTRANGE, INSOLITE ET FANTASTIQUE

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

21^e édition, du 1^{er} au 5 octobre 2025

1. Objet du Festival Court Métrange

Le Festival a pour but de promouvoir et de faire découvrir la création de courts métrages de fiction à caractère fantastique, insolite ou étrange.

2. Contact et adresse postale du Festival

Association UV7A - Court Métrange, 22 rue Saint Héliier - 35000 Rennes - France / www.courtmetrange.eu / contact@courtmetrange.eu

3. Conditions de participation

Le Festival est ouvert à tous-tes les réalisateur-rices et producteur-rices, de France et de tout autre pays du monde. Les films proposés doivent avoir été **produits après le 1er janvier 2024**. Compétition ouverte aux courts métrages, pour une durée maximale de 40 minutes.

4. Inscription

L'inscription doit se faire **avant le 30 avril 2025**, sur les plateformes d'inscription des courts métrages aux festivals :

<https://www.filmfestplatform.com>

<https://www.festhome.com>

<https://www.filmfreeway.com>

Tous les films en compétition, à l'exception des films anglophones, devront être sous-titrés en anglais et si possible en français.

5. Sélection

L'annonce aux ayants-droits de la sélection officielle se fera à partir du mois de mai 2025.

Les résultats de la sélection seront en ligne sur le site du Festival www.courtmetrange.eu à partir du mois de **août/septembre 2025**.

Les films sélectionnés en compétition officielle sont diffusés au cinéma Pathé de Rennes, Cinéma Arvor et Cinéma du TNB. Dans le cadre du Festival, ils pourront être projetés plusieurs fois et dans des lieux partenaires notamment pour la compétition Jeune Public.

Les réalisateur-trices ou producteur-trices des films sélectionnés seront amené-es à fournir via un **téléchargement en ligne**, dès l'annonce de la sélection, les éléments complémentaires suivants :

un **bref synopsis** en français et en anglais.

un jeu de photos du film pour le catalogue et pour la presse (jpeg 300 dpi).

une affiche du film pour le catalogue et pour la presse (jpeg 300 dpi).

le film en **DCP** en priorité ou ProRes si DCP non disponible, et **h264 en plus** en 20 mbs minimum. (Les copies doivent être obligatoirement CLEAN, avec les fichiers de sous-titres fournis à part.)

les fichiers de sous-titres du film en format .srt ou .txt. **uniquement**, en anglais et français si disponible, avec les timecodes correspondant exactement à la copie fournie.

une biographie et une filmographie du ou des réalisateur-rices, ainsi que leur contact mail.

une fiche technique du film avec le descriptif technique utilisé (logiciel, effets spéciaux, I.A, etc.).

6. Copies de projection

Les copies de projection, dans l'un des formats acceptés (DCP 2K, DCP 4K, non crypté, Apple ProRes 422 HQ ou LT / 1080p23.976, 1080p24, 1080p25 et 1080i50.ou QuickTime H264 1080p, débit minimum 20 mb/s, recommandé 30 mb/s. 1080p23.976, 1080p24, 1080p25 et 1080i50), devront être reçues par le Festival au plus tard le **4 juillet 2025**. Les frais d'envoi du film à destination du Festival **seront à la charge du producteur-riche ou du réalisateur-riche**. Seules les copies en parfait état seront acceptées. Des précisions quant aux précautions particulières de projection des films devront être mentionnées lors de leur inscription ainsi que lors de l'envoi de la copie.

7. Sous-titrages & audiodescription

Les films projetés feront l'objet d'un sous-titrage en anglais et en français et/ou d'un sous-titrage sourd et malentendant ainsi que d'une audiodescription, dans certains cas. Le Festival prendra en charge les coûts correspondants. Les sous-titrages et les audiodescriptions resteront la propriété de l'association *UV7A – Court Métrange*. Ces différents travaux peuvent toutefois être facturés à la demande du.de la producteur.rice et/ou du.de la réalisateur.rice qui souhaiterait les récupérer.

Merci de nous envoyer vos sous-titrages anglais et français de type **.srt** ou **.txt** (pas de .stl ou xml).

À défaut de sous-titres, merci de partager la liste complète des dialogues avec time-codes en format Word (**.doc**) pour l'équipe de sous-titrages.

8. Présence des réalisateur-trices

Le Festival prend uniquement en charge l'hébergement **chez l'habitant** des réalisateur-rices en compétition.

9. Prix

La sélection officielle du Festival Court Métrange se distingue par différentes compétitions :

- Compétition prix du jury et partenaires
- Compétition prix du Jeune Public
- Compétition prix du public

10. Conditions relatives à l'exploitation

Les participant-es cèdent au Festival, **sans contrepartie, les droits de diffusion du film dans le cadre de la compétition officielle** ainsi que le droit de reproduction des photographies ou extraits de moins de trois minutes de leur film pour la communication sur les réseaux sociaux, site internet, presse, télévision et via nos partenaires. L'ayant-droit garantit au Festival d'être détenteur-rice de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ces films, en intégralité ou en extraits.

En accord avec les ayants-droits, certains films pourront être rediffusés dans des salles de cinéma et lieux de diffusion sous l'égide du Festival ainsi que sur la plateforme partenaire de streaming [SHADOWZ](#).*. Ces rediffusions se feront après la compétition officielle afin de poursuivre la valorisation de ces œuvres, une demande d'autorisation spécifique vous sera transmise si vous êtes concerné-es.

*La diffusion de la compétition officielle sur internet **via SHADOWZ est accessible uniquement sur le TERRITOIRE FRANÇAIS (DROMS compris) et SEULEMENT pour les abonnés** de la plateforme. Cette diffusion en ligne est du 1^{er} au 12 octobre 2025 et permet aux films de concourir au Prix du public en ligne.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

In fine : Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

Prénom et nom :

Titre du film :

*J'accepte les conditions de participation à la 21^e édition du Festival Court Métrange.
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*